



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mai 2001

Cinquante-cinquième session

Point 115 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/55/689/Add.1)]

55/220. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

B¹

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 55/220 A du 23 décembre 2000,

Ayant examiné la note du Secrétaire général communiquant les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues afin d'éliminer les problèmes ayant motivé les réserves émises par le Comité dans son opinion sur les états financiers de ces organismes pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999²,

Ayant également examiné le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend note* des observations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans la note du Secrétaire général²;
2. *Fait siennes* les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³;
3. *Accepte* les rapports financiers et les états financiers vérifiés, ainsi que les rapports et les opinions, assorties de réserves, du Comité des commissaires aux comptes concernant le Programme des Nations Unies pour le développement⁴, le Fonds des Nations

¹ En conséquence, la résolution 55/220, qui figure à la section VI des *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 49 (A/55/49)*, vol. I, doit être considérée comme étant la résolution 55/220 A.

² A/55/820.

³ A/55/836.

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 5A (A/55/5/Add.1)*.

Unies pour la population⁵ et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues⁶ pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999;

4. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues de respecter les plans qu'ils ont présentés au Comité des commissaires aux comptes pour remédier aux défauts qui ont motivé les réserves émises par le Comité dans son opinion sur les états financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ces carences ne se reproduisent plus.

*98^e séance plénière
12 avril 2001*

⁵ Ibid., *Supplément n° 5G (A/55/5/Add.7)*.

⁶ Ibid., *Supplément n° 5I (A/55/5/Add.9)*.